

Développement économique et formation

Qu'apportent les technologies de l'information sur cette thématique ?

L'activité économique et la formation représentent des enjeux majeurs pour les municipalités et les intercommunalités en raison de l'importance d'attirer de nouvelles entreprises et de favoriser le maintien de celles qui sont déjà installées.

Si 85% des TPE sont informatisées, seulement un tiers d'entre elles utilisent des logiciels de gestion professionnels et 34% disposent d'un site Internet.

Il existe plusieurs dispositifs pour aider les entreprises à combler leur retard en matière de technologies numériques, notamment le « Passeport pour l'économie numérique » du Ministère des PME, de l'Artisanat, du Commerce et des Professions Libérales. Certaines chambres consulaires accompagnent les entreprises dans la maîtrise des outils informatiques.

Les technologies de l'information enrichissent par ailleurs les méthodes de formation en y apportant davantage de souplesse et d'interactivité et en facilitant l'autoformation. Elles changent la relation au formateur et permettent l'accès à d'autres formes de contenus multimédias nouvelles (son, vidéos). Le développement de la formation ouverte et à distance (FOAD) a fait l'objet d'investissements conséquents depuis une vingtaine d'années, y compris au niveau des collectivités territoriales.

Quels rôles peuvent jouer les EPN ?

Les Espaces Publics Numériques peuvent contribuer à accompagner les acteurs professionnels dans la découverte et la maîtrise des technologies numériques. Les actions doivent plus particulièrement viser les dirigeants et salariés des TPE, et notamment les commerçants, professions libérales, artisans et agriculteurs. Les professionnels

doivent trouver dans les espaces une sensibilisation aux outils informatiques et un accompagnement de premier niveau.

Les EPN peuvent être des points d'accueil de proximité dans le cadre de la mise en oeuvre du « Passeport pour l'économie numérique » proposé par l'Etat.

Enfin, les EPN peuvent également s'inscrire dans les dispositifs de formation professionnelle continue et d'apprentissage tout au long de la vie en s'intégrant dans l'offre de FOAD. Certains EPN sont déjà labellisés « Points d'accès à la téléformation » (P@t). Actuellement au nombre de 300, ces lieux ont été initiés par le Ministère du Travail pour le développement sur l'ensemble du territoire d'un réseau de proximité de formation tutorée à distance et sont actuellement gérés par les Conseils Régionaux.

Quels sont les partenaires possibles ?

► **Chambres consulaires** : Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Chambre d'agriculture et Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Ces différentes chambres sont des établissements publics qui regroupent les entreprises de leur circonscription et effectuent des missions de support, d'information et de formation à destination de leurs membres. Il existe dans certaines CCI un chargé de mission TIC qui pourra vous aider à construire votre projet et à le faire connaître.

Portail des CCI : <http://www.cci.fr/>

Portail des Chambres de Métiers et de l'Artisanat : <http://www.artisanat.fr/>

Portail des Chambres d'Agriculture : <http://paris.apca.chambagri.fr/apca/default.htm>

► **Comités de Bassin d'Emploi et comités d'expansion**

Ces structures sont fondées sur la volonté

d'impliquer les acteurs économiques et sociaux locaux dans l'amélioration de la situation de l'emploi de leur territoire et dans une stratégie économique de développement. Liste des CBE sur: <http://www.clcbe.travail.gouv.fr/>

► **Associations professionnelles** (associations de commerçants, syndicats agricoles, etc.)

► **Collectivités territoriales**

Les Régions, Départements, intercommunalités et communes sont tous concernés par les questions de développement économique tandis que la formation professionnelle est une compétence propre aux conseils régionaux. Les collectivités disposent de services et de chargés de mission en charge de ces secteurs.

► **AFPA**

Organisme public composé d'antennes locales, l'AFPA est en charge de formation profession-

nelle et de l'orientation des adultes demandeurs d'emploi ou salariés. Voir : <http://www.afpa.fr>

Comment s'y prendre ?

► **S'adapter aux contraintes horaires** des professionnels en proposant par exemple des horaires en soirée.

► **Développer des partenariats** qui facilitent l'identification des publics cibles et de leurs besoins.

► **Monter un plan de communication** adapté et ciblé tant pour se faire connaître auprès des partenaires locaux (au niveau opérationnel aussi bien que stratégique) et pour communiquer auprès des entreprises (mailings, annonces dans les médias locaux).

► **S'appuyer sur des relais** ou des prescripteurs pour renforcer son rayon d'action (associations, experts-comptables, partenaires locaux).

Quelles activités proposer ?

1 Atelier d'initiation

Atelier d'initiation classique à l'informatique et à Internet, adapté à un usage professionnel :

- Initiation à l'informatique, à la bureautique
- Découverte de l'Internet
- Recherche d'information de premier niveau
- Utilisation de la messagerie électronique
- Initiation à la création de pages web

Penser à

- Etablir un partenariat avec un acteur du développement économique pour faciliter la communication auprès des entreprises
- Evaluer avec l'aide de votre partenaire le niveau de connaissance TIC des usagers afin d'éviter les différences de niveau trop importantes.

Exemples en ligne

- Mieux renseigner les petits entrepreneurs en EPN (ARDESI)

2 Atelier thématique et atelier professionnel

Atelier nécessitant des compétences spécifiques à réaliser avec l'appui de partenaires spécialisés

- Découverte de sites dédiés aux professionnels
- Initiation à recherche et à la veille d'information (recherche sur Internet de fournisseurs, veille concurrentielle, recherche d'information sur le droit commercial et sur les démarches administratives, etc.)
- Dématérialisation des marchés avec la CCI
- Déclaration de la PAC avec la Chambre d'Agriculture
- Etre point d'accueil de proximité pour la mise en oeuvre du « passeport pour l'économie numérique » (nécessite de postuler dans le cadre de l'appel à candidatures du Ministère. Voir : <http://www.pme.gouv.fr/croissance/candidat-econom.pdf>)

Penser à

- Construire des partenariats avec des organismes spécialisés dans le secteur économique. Le rôle de l'animateur est de mettre à disposition une plate-forme technique opérationnelle et d'apporter un soutien pédagogique à son partenaire.
- Travailler sur des thématiques précises et des sujets concrets sur lesquels les entreprises ont un intérêt immédiat et éviter les thèmes trop généralistes qui ne répondent pas aux attentes des professionnels.

Exemples en ligne

- Agriliger, programme «Cybercentres» pour les agriculteurs des Pays de la Loire
- Ateliers de déclaration de la PAC en Bourgogne

3 Formation à distance

- Accompagner la réalisation d'un parcours de formation personnalisé, en lien avec un formateur distant qui lui transmet les éléments nécessaires à sa formation.
- Proposer la formation à distance des usagers en partenariat avec des organismes de formation

Penser à

- Travailler avec des partenaires spécialisés dans le domaine de la formation en apportant les compétences habituelles de l'EPN en matière d'accueil des publics
- Ne pas se substituer au rôle des formateurs et tuteurs de formation

Exemples en ligne

- Expérience picarde de formation à distance en EPN
- Expérimentation d'une formation à distance pour les artisans dans le Gapeçais

Pour aller plus loin :

- Site du « Passeport pour l'économie numérique »
- Ressources utiles sur la FOAD
- Espace P@T